

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION JEUNESSE ET SPORTS

DES ORGANISMES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX (DRJSCS, GREF, Pôle Emploi, missions locales, Organismes de formation...)

VOUS INFORMENT
 sur les différentes aides qui vous sont accessibles

VOUS CONSEILLENT
 pour la mise en adéquation de votre projet professionnel et votre projet de formation, Bilan de compétence

VOUS ACCOMPAGNENT dans vos démarches administratives

Vous pouvez bénéficier d'un de ces dispositifs en fonction de votre statut social et professionnel et si vous répondez aux critères posés par l'organisme. Le consulter pour avoir de plus amples informations.

ORGANISME	DISPOSITIF	BENEFICIAIRES
POLE EMPLOI	ARE (Allocation Aide au Retour à l'Emploi)	DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS
CONSEIL GENERAL		CHOMEURS NON INDEMNISES
AGEFPIPH	1000€ (- de 26 ans) 2000€ (26 à 44 ans) 3000€ (45 ans et +)	TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP
CONSEIL REGIONAL	VIA LES MISSIONS LOCALES	JEUNES DE MOINS DE 25 ANS
	QUALIF EMPLOI	STAGIAIRES ENTRANT EN FORMATION INSCRITE AU QUALIF EMPLOI
	APPRENTISSAGE	STAGIAIRES DE 16 ANS à 29 ANS et plus âgés
	CHEQUE FORMATION (3050€ à 4500€ pour les personnes non qualifiées)	JEUNES DE 18 0 26 ANS INSCRITS AU POLE EMPLOI ISSUS DU MILIEU SCOLAIRE DEPUIS PLUS D'UN AN SUIVIS PAR UNE MISSION LOCALE ET ADULTES DE PLUS DE 26 ANS INSCRITS AU POLE EMPOI ET LES JEUNES EN EMPLOI D'AVENIR (sous condition de cofinancement)

LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

► LA REMUNERATION

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21- 25 ans	26 ans et plus
1ère année	410,7 € (27% SMIC)	654,1 € (43% SMIC)	806,2 € (53% SMIC)	Salaire le + élevé entre le Smic (1 522 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2ème année	593,3 € (39% SMIC)	775,8 € (51% SMIC)	927,9 € (61% SMIC)	
3ème année	836,7 € (55% SMIC)	1019,2 € (67% SMIC)	1186,6 € (78% SMIC)	

► LES AIDES FINANCIERES DU CONSEIL REGIONAL

L'AIDE AU 1ER EQUIPEMENT : 60€ pour les métiers de l'animation et du sport.

L'AIDE AUX DEPLACEMENT, L'AIDE A LA RESTAURATION ET A L'HEBERGEMENT (Guide 2018)

■ L'AIDE ARGOAT :

NIVEAU DE QUALIFICATION / DIPLOMES	- 18 ans	18 à -21 ans	21 ans et +
Niveau VI DESJEPS et plus (Licence 3 ou Master 1)	800 €	450 €	400 €
Niveau V DEJEPS (DUT BTS)		650 €	
Niveau IV BPJEPS (Bac pro)		550 €	
Niveau III CPJEPS (CAP, BEP)			

Pour en savoir plus sur l'aide financière ARGOAT [cliquez ici](#)

■ Vos contacts :

Pour accéder au site « Super alternance » [cliquez ici](#)

Points région :

Saint Briec : Tél : 02 96 77 02 80 point-region-stbrieuc@bretagne.bzh

Brest : Tél : 02 98 38 18 26 point-region-brest@bretagne.bzh

Rennes : Tél : 02 23 20 42 50 point-region-rennes@bretagne.bzh

Vannes : Tél : 02 97 68 15 74 point-region-vannes@bretagne.bzh

Conseil Régional de Bretagne : Tél : 02 99 27 15 00 formation-continue@bretagne.bzh

Pour obtenir le document complet « Cheque Formation Bretagne » [cliquez ici](#)

Pour accéder au site AGEFIPH [cliquez ici](#)